

## SÉANCE ORDINAIRE du 14 SEPTEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, le quatorze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vieilles Maisons Sur Joudry s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Daniel LEROY, Maire.

Date de la convocation : 8 septembre 2023

### Étaient présents :

M. FONTAINE Pascal, M. MESNIL David et Mme MARCADET Carole–Adjoints et M. TARDIF Sébastien, M. JAQUET Pascal, Mme HODEAU Virginie, Mme VAQUETTE Anaïs, Mme de KONING Marieka et M. BRAGUE Robert– Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme CASTEL Claude pouvoir donné à M. MESNIL, M. LACOMBE Henri-Jacques et Mme HARENG Sylviane pouvoir donné à Mme HODEAU.

Secrétaire : Mme HODEAU Virginie

Nombre de conseillers

en exercice : 13

Présents : 10 et 2 pouvoirs

Votants : 12

La séance a débuté par l'intervention d'un administré, M. Alain GRAIN :

Question de M. Alain GRAIN où en sont les travaux du lotissement de l'étang des Bois et par conséquent la sortie de la Rue du Petit Sauvage ?

Monsieur le maire l'informe que deux lotisseurs sont en cours d'étude sur le projet.

Monsieur GRAIN signale qu'un habitant voisin roule excessivement vite dans la rue du Petit Sauvage et qu'il bricole le samedi jusqu'à 20h. Est-ce au maire d'intervenir ou bien doit-il aller voir la gendarmerie.

Le maire l'informe qu'il passera voir son voisin.

### **Approbation du compte rendu du conseil du 09 juin 2023**

#### **Délib 2023-035 : décision modificative budget principal DM 2023-002**

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ajuster certains éléments du budget principal 2023 tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous en raison d'une insuffisance de crédits votés au budget primitif 2023 :

<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses		Dépenses	
21531– réseau adduction d'eau	- 7 000.00	21568 – autres matériel et outillage d'incendie	+ 7 000.00
<b>Total</b>	<b>- 7 000.00</b>	<b>Total</b>	<b>+ 7 000.00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la décision modificative budgétaire 2023-002 du budget principal visant à diminuer les crédits du compte 21531 et augmenter les crédits du compte 21568.

## Délib 2023-036 : décision modificative budget assainissement DM 2023-001

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ajuster certains éléments du budget assainissement 2023 tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous en raison d'une insuffisance de crédits votés au budget primitif 2023 :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Dépenses	
022 – dépenses imprévues	- 3 500,00	6061 – fournitures non stockables	+ 3 500,00
<b>Total</b>	<b>- 3 500,00</b>	<b>Total</b>	<b>+ 3 500,00</b>
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Dépenses	
2156 – matériel spécifique d'exploitation	- 14 000.00	203 – frais d'étude	+ 14 000.00
<b>Total</b>	<b>- 14 000.00</b>	<b>Total</b>	<b>+ 14 000.00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la décision modificative budgétaire 2023-001 du budget assainissement visant à diminuer les crédits des comptes 022 et 2156 et augmenter les crédits des comptes 6061 et 203.

## Délib 2023-037 : Transfert de la compétence « Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE) » au Département du Loiret en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1321-1, L.1321-2, L.2224-31 et L.2224-37 permettant le transfert de la compétence de création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires pour l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, de la commune à l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur son territoire,

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L.353-5 et R.353-5-1 à D.353-6-1,

Vu la délibération en date du 03 septembre 1993 par laquelle le conseil municipal a constaté la qualité d'autorité concédante du Département du Loiret en matière d'organisation de la distribution d'électricité sur le territoire de la commune,

Considérant que l'offre concernant les infrastructures de charge des véhicules électriques est inexistante, insuffisante ou inadéquate sur le territoire de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **approuve** le transfert, au Département du Loiret, de la compétence « infrastructures de recharge de véhicules électriques » pour la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation de ces infrastructures de charge ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge de véhicules électriques ».

Ce transfert de compétence sera effectif à compter de l'adoption d'une délibération concordante par le Conseil départemental du Loiret.

**Délib 2023-038 : Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le Budget Principal au 1er Janvier 2024**

**Délib 2023-039 : Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le Budget Lotissement au 1er Janvier 2024**

**Délib 2023-040 : attribution des lots marché public 2023-001-église**

Le Maire expose qu'il s'agit d'attribuer les 4 lots du marché public de la restauration de l'église Saint-Pierre de la commune.

Une consultation a été lancée le 28 avril 2023 avec réponse au 19 juin 2023.

Considérant la consultation en date du 28 avril 2023, avec une tranche ferme et une tranche optionnelle,

Considérant les offres reçues,

Considérant le rapport d'analyse de l'architecte, qui est le maître d'œuvre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Désigne d'attribuer les lots du marché public 2023-001 église, aux entreprises ci-dessous :

LOTS	TRANCHE FERME	ENTREPRISES	Tranche Ferme Montant HT Travaux de base
1	COUVERTURE	BRIAND	53 712,55 €
2	CHARPENTE - MENUISERIE	PLACIER	24 971,16 €
3	MACONNERIE - PdT	RP LAGARDE	4 723,80 €
4	ELECTRICITE -CLOCHES PARATONNERRE	MAMIAS	27 455,00 €
<b>TOTAL TRANCHE FERME BASE</b>			<b>110 862,51 €</b>

LOTS	TRANCHE OPTIONNELLE	ENTREPRISES	Tranche optionnelle Montant HT Travaux de base + option
1	COUVERTURE	BRIAND	12 041,09 €
2	CHARPENTE - MENUISERIE	PLACIER - base - - option	21 285,65 € 7 072,29 €
3	MACONNERIE - PdT	RP LAGARDE	19 049,42 €
<b>TOTAL base</b>			<b>52 376,15 €</b>
<b>TOTAL option</b>			<b>7 072,29 €</b>
<b>TOTAL TRANCHE OPTIONNELLE BASE + OPTION</b>			<b>59 448,44 €</b>

<b>TOTAL TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE</b>	<b>170 310,95 €</b>
--	---------------------

- Autorise Le Maire à signer tout acte s'y afférent

**Délib 2023-041 : délégation de fonctions et de signature à M. FONTAINE Pascal 1er adjoint pour le marché de l'église**

Le maire informe le conseil qu'il est le seul à pouvoir signer toutes les pièces du dossier constituant le marché public de l'église en tant que maître d'ouvrage et qu'il va s'absenter quelques temps,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Considérant que M. FONTAINE Pascal a été élu 1er adjoint,  
Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 1er adjoint M. FONTAINE Pascal,  
Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition du maire à déléguer les fonctions de maître d'ouvrage sur le marché de l'église à M. FONTAINE Pascal et l'autorise à signer tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives relatifs au marché de l'église.

Le conseil a considéré la demande de subvention du club SPORT NAT SCHOOL (Boyer Sport Nature) mais n'a cependant pas pu délibérer en raison de la méconnaissance du nombre d'enfants de la commune inscrits aux activités du club.  
La décision est reportée à un conseil ultérieur.

### **Divers :**

**City parc :** la plateforme est finie. Fin des travaux d'Exeau pour le bitume pour la fin du mois de septembre. Husson qui pose la structure interviendra à la mi-octobre.  
Pour la passerelle, le département demande des précisions pour étudier notre demande.

**Sentiers pédestres :** rencontre avec le département pour la présentation de notre projet. Ils sont très enthousiastes par le projet. Cependant aucun financement ne sera accordé.  
L'Etat et la communauté de communes seront à solliciter pour une demande de subvention.

Rencontre prévue avec le département Mme BIOT courant septembre pour présentation de la Véloroute.

**La rentrée d'école** s'est bien passée. Il y a 20 nouveaux enfants de petite section cette année qui a conduit les enseignants à former 3 classes de triples niveaux. Une manifestation des élus, associés de parents d'élèves pour l'ouverture d'une 5<sup>ème</sup> classe a été menée le jeudi de la semaine de rentrée pour attirer l'attention sur la complexité des triples niveaux dans les classes pour les enseignants et les élèves. Le SIRIS envisage le recrutement d'un emploi civique en soutien à l'équipe pédagogique.

**Un nouveau VM infos** est en cours de réalisation pour une impression courant septembre.

**Marche organisée Octobre Rose** le 07/10 au profit d'une association locale les Roses de Jeanne basée à Gien.

**Plan Inter Communal de Sauvegarde :** 1<sup>ère</sup> réunion le 07 septembre à la 3CFG pour la présentation du comité du pilotage. Une obligation avant le 26/11/2026. Travail avec les 38 communes pour mettre en place une organisation de gestion de crise en définissant les risques, les enjeux et les moyens.

**Repas des aînés :** prévu le 21 octobre. Choix du traiteur le même que l'année précédente « Au Courpalet », animation reste à définir. Le tarif décidé pour les conseillers est de 20 €.

Séance levée à 22h00 - Prochain CM = le 13/10 à 19h